



**Académie de
Normandie**

*Secrétaire académique
ROUEN*

Joël Delhopital,
Proviseur

Lycée Decrétot, Louviers

*Secrétaire départemental
27*

Adrien Moncomble,
Principal

Collège Anquetin Etrepagny

*Adresse académique
snpden@ac-rouen.fr*

Compte-rendu du G6 en visio à la DSDEN 27, le 5 mai 2020

Etaient présents :

Monsieur Laurent LE MERCIER, IA-DASEN

Monsieur Dominique LEPORATI, IA DAASEN

Pour le SNPDEN-UNSA :

Adrien MONCOMBLE, SD 27

Nicolas VILLENEUVE, Crescent KPODEKON et Bénédicte IMBACH, membres du bureau départemental

Et 2 représentants pour I&D-FO

Monsieur LE MERCIER a introduit le propos en revenant les grands principes liés à la réouverture programmée des établissements scolaires :

3 logiques graduelles :

- Logique de progressivité graduelle
- Logique de territoire
- Logique éducative et sociale avec une priorité donnée aux publics fragiles

Le retour en classe doit se faire le plus possible en lien avec les collectivités territoriales

- Lien avec préfets / sous-préfets / maire
- Priorité absolue : garantir la sécurité des élèves et personnels

L'impératif sanitaire se concrétise au travers du protocole, réalisé avec l'aide du bureau Veritas en s'inspirant des recommandations du conseil scientifique :

- Respect de la distanciation sociale
- Des gestes barrières
- Respect des procédures de nettoyage et de désinfection des locaux en lien avec les collectivités.
- Respect des règles strictes pour les repas
- Organisation des flux des élèves et notamment des consignes strictes pour l'EPS
- Former les enseignants en lien avec les infirmières scolaires
- Question de la responsabilité => réunir les conditions sanitaires préalablement
- Enseignants et élèves vulnérables doivent poursuivre en télétravail

Principe du volontariat :

- Sonder les familles
- Obligation scolaire mais pas présence à l'école obligatoire car le distanciel fait partie de l'espace scolaire
- Plafond de groupe à 15 + le professeur
- Accueillir prioritairement les décrocheurs du confinement et les élèves en situation de handicap

Un **service minimum d'accueil** continue d'être proposé aux publics prioritaires accueillis sur la base de groupe multi niveau distincts (« enfants des personnels indispensables à la gestion de crise et à la continuité de la vie de la nation » donc santé, forces de l'ordre, pompiers mais attention, personnels enseignants... Monsieur LE MERCIER invite à entendre cette notion avec bienveillance et souplesse à l'endroit des parents qui feraient valoir le caractère prioritaire de leur profession.

Modalités pédagogiques :

- Elles sont diverses et adaptables en fonction des contextes.
- Un courrier des IPR est en préparation
- En présentiel (à 15 élèves maximum) / à distance / en étude dans le cadre de devoirs faits (monsieur LEPORATI suggérerait ici de prévoir l'usage d'au moins deux salles d'étude distinctes utilisées alternativement pour faciliter les opérations de désinfection) / périscolaire en lien avec les collectivités territoriales dans le cadre du dispositif SSCC (sport, santé, culture, civisme).
- 11 mai : reprise maternelle et élémentaire en départements verts et rouges mais en privilégiant les classes charnières.
- Collège dès le 18 mai pour les 6^e et 5^e pour les départements en zone verte (l'Eure devrait le rester) mais il faudra gérer les flux d'élèves des départements voisins venant de zone rouge. Les élèves et personnels de l'Oise semblent pourront venir (monsieur le préfet confirmera)
- Hypothétiquement début juin pour les 4^e et 3^e et Lycée Pro « industrie » d'abord, mais monsieur LE MERCIER a admis ne pas avoir de visibilité sur ces niveaux.

Monsieur LE MERCIER et monsieur LEPORATI ont ensuite répondu aux questions que nous avons adressées préalablement.

- Sur la question des délais avec des changements dans les préconisations, il est indiqué que la DSDEN a fait le choix d'une communication lisible et complète, à partir d'un cadre national stabilisé (c'est désormais le cas avec le protocole sanitaire et la circulaire de reprise publiée hier sur Éduscol).
- Sur la **responsabilité du chef d'établissement**, M. LEPORATI a fait référence à la loi Fauchon, citée récemment par le Premier ministre. Le cadre réglementaire existant depuis 2000, vient sur la question de la responsabilité des maires. Il y a actuellement une volonté du Sénat de renforcer l'esprit Fauchon pour tous les décideurs publics. Une loi bornée sur la période COVID 19 devrait rapidement être votée pour limiter la responsabilité pénale des décideurs (dont nous sommes) à la seule notion d'« imprudence manifeste ». (En l'espèce, et sur la question des fournitures, seuls les masques sont obligatoires, mais pas de gel hydroalcoolique si l'eau et le savon sont en libre accès.)
- Sur l'accompagnement des familles à l'**orientation**, le cadre se pose. Une circulaire sur l'orientation va arriver et en bassin il y aura le temps de répondre aux questions qui se posent encore y compris sur l'organisation pédagogique.
- M. Le Mercier nous a interrogés sur le degré de relations et de **coopération avec les collectivités**.

Nous avons souligné les différences manifestes entre la région et le département et sa direction des collèges d'autre part. La question des GRETA est problématique si la région ne souhaite pas ouvrir les lycées ; il faudra se rapprocher du DRAFPIC.

La question des travaux et interventions sur le bâti, de la venue des agents et de la tenue d'éventuelles réunions est à clarifier. Monsieur LE MERCIER signalera ces points au cabinet de la Rectrice. Nous avons signalé l'absence d'information claire sur la **question des transports scolaires**, leur gestion incombant à la région ou aux EPCI

par délégation. Monsieur LE MERCIER nous a indiqué que les informations obtenues du Préfet semblent rassurantes, le service sera effectif et des dispositions sanitaires retenues (effectif réduit, port de masques). Monsieur LE MERCIER a insisté sur le fait que les considérations sanitaires devaient primer et qu'en l'espèce, tout défaut de la collectivité qui empêcherait les établissements de respecter le protocole sanitaire devait lui être signalé.

Le Conseil départemental de l'Eure est plus volontariste sur la reprise et fait preuve de pragmatisme et de bon sens pour faire au mieux ; nous avons interpellé monsieur LE MERCIER sur la **fourniture de matériel** de la part de la collectivité (nature et délais). Celui-ci nous a indiqué que pour les agents de l'État et les élèves, l'État sera le pourvoyeur (les délais semblent devoir être tenus et la livraison devrait se faire directement vers les EPLE, sur la base de 2 masques grand public par personnel et par élèves), la collectivité fournira ses agents (les toutes dernières informations communiquées par le CD27 vont d'ailleurs en ce sens avec des délais imminents).

La question du remplacement des agents qui ne pourront assurer leur service en présentiel va rester problématique, les derniers contacts noués avec madame LE GRATIET laissent à penser que le département y sera vigilant.

- Sur le sujet de la **restauration scolaire**, le Département se veut force de proposition et un protocole devrait rapidement être communiqué. Monsieur LEPORATI est en contact régulier avec les interlocuteurs opérationnels du Département et a cité l'idée d'une disposition en quinconce des commensaux avec un apport du plateau sur la table comme en primaire.
- Sur le sujet de l'entretien et de la désinfection, en dehors de l'usage d'une salle unique par classe (hors salles spécialisées), monsieur LEPORATI a évoqué l'idée d'au moins deux salles d'étude qui pourraient être utilisées puis désinfectées alternativement.
- Sur la question des ressources humaines, le **SNPDEN-UNSA** a insisté sur la nécessité d'un cadre réglementaire clair précisant les obligations de maintien à domicile. En l'espèce, s'il est acté que les enseignants assumant un temps plein en présentiel doivent pouvoir être dessaisis de la continuité pédagogique en distanciel (hors 4^e / 3^e), il reste à savoir précisément dans quels cas un enseignant peut rester à son domicile. En l'espèce et dans la mesure où les écoles devront assumer un service minimum d'accueil au bénéfice des enfants des personnels enseignants, seules les considérations de santé pourraient le justifier semblent-ils.

Les idées et pratiques au sujet de l'articulation présentiel/distanciel pourront être traitées à l'occasion des réunions de BEF à venir.

- A la question du **SNPDEN-UNSA** relative à l'évaluation triennale des PERDIR, il a été répondu qu'elles étaient maintenues et pouvaient se tenir en visioconférence avec l'accord de l'intéressé.
- Questionné sur le processus de contractualisation, monsieur LE MERCIER a répondu que l'appréciation était laissée au chef d'établissement (selon le contexte local) et que la démarche pouvait s'inscrire dans le calendrier initial ou bien faire l'objet d'un report pouvant jusqu'en janvier/février 2021.
- Sur le processus d'évaluation externe des EPLE, M. Le Mercier a eu une visio conférence sur la question. Le processus serait stoppé et les EPLE initialement concernés cette année pourraient être regroupés avec ceux de l'année prochaine, sous réserve d'arbitrage de madame la Rectrice. La démarche d'autoévaluation, elle, peut se poursuivre normalement.
- Les instances de l'établissement (CA, CHS, conseil pédagogique, ...) semblent devoir être consultées. La DAJ du ministère apportera les précisions utiles.
- La question du retour des AESH a été posée et la note tout juste communiquée par Jérôme HENON, IEN ASH, y répond.

- A la question du **SNPDEN-UNSA** du maintien du suivi social et du dialogue d'orientation, en 4^e et 3^e notamment, monsieur LEPORATI parle du « juste équilibre » et appelle à faire preuve de pragmatisme en privilégiant la visio ou le téléphone et, de manière exceptionnelle, les entretiens individuels dans le respect strict des gestes barrières et si possible hors temps scolaire ou dans un espace dégagé.

Après la mi-mai monsieur LE MERCIER indique qu'une réunion se tiendra avec les proviseurs pour conserver le lien.

Messieurs LE MERCIER et LEPORATI se tiennent à disposition et veulent entretenir un lien fort avec les personnels de direction.

Le **SNPDEN-UNSA** demeure à l'écoute et en appui de ses adhérents et de tous les collègues.

Adrien MONCOMBLE
Secrétaire départemental 27
SNPDEN-UNSA